

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Lefevre

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Sur la Paroisse de Colgou, Une seule,
L'Anjoulite. Sur la Baie de Douarnenez,
Elle a été desservie autrefois, par un chapelain.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

S^{te} Julitte & S^t Cyr.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

rien

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

rien

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

rien

6° Quelle est la date de l'Indult ?

rien

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

rien

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

La paroisse fournit les ornements liturgiques pour l'Anjoulite, où l'on célèbre trois fois l'an ; le mardi de Pâques, le 2^e jour des Rogations, le 1^{er} Dimanche de l'ave.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

La Pierre Sacrée est en bon état, consacrée par Mgr Sirey.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.